

Mouvement inter-académique 2013

Avec la parution au Bulletin Officiel spécial des textes relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée 2013, le 8 novembre dernier, et l'ouverture des serveurs académiques pour la formulation des demandes **ce jeudi 15 novembre, le mouvement inter-académique est bel et bien lancé !** N'hésitez pas à contacter le SNCL pour tout savoir sur vos points et les meilleures stratégies à adopter. Vous pouvez également consulter **notre dossier spécial « mutations 2013 »** dans notre bulletin national de novembre, ainsi qu'un extrait téléchargeable gratuitement en ligne sur notre site internet, rubrique « Publications » : **www.sncl.fr**

Les serveurs fermeront le 4 décembre prochain.

Ne perdez donc pas de temps !

Liaison école-collège : le pire se profile...

Le mardi 30 octobre dernier, devant une commission du Sénat, V. Peillon a déclaré, à propos de l'aménagement des rythmes scolaires, que « **les enseignants acceptent sans doute de travailler une demi-journée supplémentaire sans être payés davantage** ». Selon le ministre, qui visait plutôt les enseignants du premier degré, il faut aussi pour ces derniers « **apprendre à travailler avec des acteurs extérieurs à l'école, issus du monde économique** » ; programme alléchant qui prévoit en outre la mise en place **d'un conseil commun entre écoles primaires et collèges**, en vue d'un « **regroupement pédagogique sur cinq ans** ». **Voilà une vision de la refondation de l'école bien alarmante !**

La nouvelle formation des enseignants

La réforme de la formation constitue un des points centraux de cette année scolaire. Les interrogations des étudiants, suite à la masterisation engagée par le gouvernement précédent, risquent de perdurer puisque toute la réforme est remise à plat. Ceci n'est pas un mal, au contraire, compte tenu des nombreux déboires qu'a suscités cette réforme mise en place dans la précipitation et malgré les avertissements lancés par l'ensemble des syndicats enseignants.

Afin d'éclairer les collègues ou futurs collègues de ce que sera la formation à la rentrée 2013, un point sur l'état d'avancement des travaux s'impose.

En tant qu'employeur, **c'est l'éducation nationale qui définira le référentiel de compétences attendues**. Le rôle du formateur sera alors de construire une offre de formation permettant l'acquisition des compétences nécessaires au métier d'enseignant demandées par l'employeur.

Le master (garant des compétences) sera une exigence pour le métier. Il sera associé à une formation fortement « professionnalisante » et disciplinaire. Ce cursus favorisera la mise en œuvre de parcours adaptés aux spécificités du métier (PE, PLC, PLP, CPE) et à la diversité des publics.

(suite page ci-contre...)

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS



Tél. : 01 43 73 21 36

Fax : 01 43 70 08 47

Mèl : sncl@wanadoo.fr



Informez-vous régulièrement

www.sncl.org

Syndicat affilié à la F.A.E.N.



www.faen.org

L'exigence du master impliquera une maîtrise de la langue ainsi qu'une initiation à la recherche. Les stages, proposés dès le master, auront pour vocation de **favoriser une entrée progressive dans le métier, comme le SNCL l'a toujours demandé.**

Concernant les lauréats du concours, ils seront fonctionnaires stagiaires durant le M2 et suivront une formation alternée entre les établissements scolaires et les ESPE (ainsi que dans les autres composantes universitaires associées). Les enseignants de la première génération issue de la réforme seront titularisés sur un poste à la rentrée de septembre 2015. **Avant cette date, les futurs enseignants auront connu la formule transitoire.**

Les ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) :

Le rôle des ESPE sera de mettre en œuvre la formation initiale, continue, ainsi que les actions de VAE (Validation d'Acquis d'Expérience) des personnels de l'Education Nationale. Elles auront à leur charge au quotidien les relations entre académies, établissements scolaires et écoles. Elles assureront le suivi des stages en établissements scolaires. Les relations entre ESPE, Université et établissements partenaires se feront par le biais de conventions signées par le directeur de l'ESPE.

Les épreuves du concours (admissibilité et admission) définies par les Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, seront en cohérence avec la formation et se dérouleront (a priori) durant l'année de M1.

Les activités liées à la préparation des cours par les stagiaires doivent être conciliables avec la préparation du master.

Les mesures transitoires :

Concernant les concours, les étudiants entrés en M1 en septembre 2012, subiront les épreuves d'admissibilité du concours de manière anticipée (juin

2013). L'admission, quant à elle, restera fixée à juin 2014. Le contenu des concours restera inchangé. En M2, les candidats admissibles se verront proposer des contrats afin d'effectuer des stages en responsabilité équivalents à un tiers-temps de service. Les lauréats aux concours prendront leurs fonctions à la rentrée de septembre 2014.

Les Emplois d'Avenir Professeur :

Les emplois d'avenir professeur seront proposés aux étudiants en L2, L3 ou M1, boursiers, âgés d'au moins 25 ans, souhaitant s'orienter vers l'enseignement. **Ces emplois seront rémunérés et permettront d'aider les étudiants à poursuivre leurs études en préparant les concours de l'enseignement.** D'une durée d'un an renouvelable deux fois, ils auront un volume horaire hebdomadaire d'environ 12h afin de permettre le cumul de l'emploi et la validation de l'année universitaire. La durée hebdomadaire pourra être variable afin de favoriser au mieux la compatibilité et la réussite de l'emploi, du concours et du master.

La répartition des emplois entre les académies dépendra :

- ⇒ **du nombre de candidatures aux concours dans l'académie (premier degré).**
- ⇒ **des besoins de recrutement disciplinaire (second degré).**

Des évolutions bienvenues qui vont bouleverser les fonctionnements engagés par le gouvernement précédent, que nous avons largement décriés.

Quoi qu'il en soit, **le SNCL restera vigilant et actif dans ces propositions d'amélioration de la formation** afin d'offrir aux futurs enseignants les meilleures dispositions face au métier qu'ils ont choisi.

